

Tri des matériaux recyclables (papiers, plastiques) - Engagement des procédures de consultation

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le développement de la politique de tri en matière de déchets, à des fins de recyclage, passera par la mise en place d'une «deuxième poubelle» à couvercle jaune pour les papiers et les plastiques dans quatre quartiers tests à l'automne 1999 et va nécessiter une nouvelle opération de tri de ces matériaux.

En effet, quelle que soit la qualité du tri réalisé par les Bisontins, un tri complémentaire de ces matériaux sera en effet toujours nécessaire pour que les produits répondent aux exigences de qualités permettant leur recyclage effectif par les industries concernées.

Il est donc nécessaire de faire appel à un partenaire pour assurer cette prestation pour le compte de la Ville, afin de répondre dès cette année aux besoins de tri des matériaux provenant des quatre quartiers tests, mais aussi à ceux des quartiers qui seront ensuite équipés de la «deuxième poubelle» à couvercle jaune.

Il est donc envisagé de lancer une consultation pour retenir un partenaire pouvant effectuer cette prestation :

- le prestataire pourrait être retenu pour une durée d'un an renouvelable deux fois, soit une durée maximale de trois ans ;

- dans le cadre de cette consultation, des propositions de prix pourront également être enregistrées pour les quelques communes du District non adhérentes à un syndicat qui souhaiteraient mettre en place leur «deuxième poubelle», conformément à ce qui a été convenu au cours d'une réunion de travail qui s'est tenue dans les locaux du District du Grand Besançon le mois dernier ; il est précisé que dans cette hypothèse, les marchés correspondants seraient conclus directement entre ces communes et le prestataire, sans intervention de la Ville de Besançon.

Après avis favorable de la Commission Environnement du 26 mai 1999, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter cette proposition et d'autoriser M. le Maire à signer le marché à intervenir après appel d'offres, ainsi que les éventuels avenants qui pourraient s'avérer nécessaires, ce dans la limite des crédits inscrits au budget annexe Déchets.

«M. DUVERGET : Actuellement de nombreux Bisontins sont émus par les nouvelles facturations qu'ils reçoivent au sujet non seulement du traitement mais de la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif. Je crois que votre Municipalité s'en est également émue. C'est une bonne idée au départ de la Ville mais sur le plan réalisation, les conséquences à mon sens n'ont pas été vues dans toute leur ampleur. On peut prendre un exemple, je pense que vous les avez reçus vous-même, quand on habite un immeuble, la facturation pour un ménage de deux personnes doit être de l'ordre de 1 000 F dans les nouvelles dispositions actuelles, un peu moins et la même facturation dans la même rue pour quelqu'un qui se trouve en face habitant une maison individuelle se trouve à 2 500 F. Je voudrais savoir quelles sont les mesures d'attente qui peuvent être observées avant de revoir ces dispositions tant sur le plan tarification que sur le plan capacité des conteneurs. En voulant améliorer le système, on est arrivé à quelque chose d'assez paradoxal, c'est-à-dire qu'en fait sous une forme d'égalitarisme de traitement des déchets, on arrive à un inégalitarisme flagrant de traitement des ménages.

M. LE MAIRE : Nous en sommes parfaitement conscients, j'en dirai deux mots.

M. POMEZ : Je regrette que Mme BULTOT ne soit pas là ce soir pour défendre une deuxième fois le dossier en Conseil Municipal mais je voulais préciser que les trois dossiers concernant les ordures ménagères posent effectivement une question de politique générale des déchets. Vous savez notre divergence avec Mme BULTOT, nous ne pensons pas qu'il faille trier tout ce qu'on ne peut pas brûler mais bien au contraire on doit brûler ce qui n'a pas pu être trié ou recyclé, je crois que c'est la grande différence

et qu'il faut en tenir compte. Contrairement à ce qu'on pourrait croire, on n'a pas pris la grosse tête mais je pense qu'il ne faut pas faire la sourde oreille par rapport aux attentes qu'ont pu exprimer les Bisontins. Le passage de la taxe à la redevance s'est traduit par deux choses : premièrement une augmentation des tarifs, je crois que c'est important de le souligner, surtout dans des zones pavillonnaires où on a vu des augmentations jusqu'à plus de 70 % et puis contrairement à ce qu'on aurait pu croire, c'est-à-dire qu'en habitat collectif on aurait pu avoir une petite diminution des charges, le fait que ce soit passé en redevance du point de vue juridique fait que les charges ne sont plus récupérables et du coup ce n'est plus le bailleur mais bien le locataire qui devra maintenant payer ces charges de conteneurs et de ramassage. C'est important et c'est mal tombé parce qu'en plus c'est l'année où il y a un changement des conditions de droit au bail, c'est-à-dire qu'on ne calcule pas les charges sur 12 mois mais sur 15, donc cela veut dire que cette année ça tombe vraiment mal, il y a à la fois une augmentation des charges et en plus cette redevance.

J'ai envie de dire qu'on pourrait revoir ces dossiers pour répondre aux attentes des Bisontins, revoir la capacité des conteneurs mais aussi mettre en place ce que je pourrais appeler une éducation à l'environnement, c'est-à-dire que les Bisontins seront peut-être prêts à payer plus juste ou un peu plus fort s'ils voient réellement un changement de qualité de services et de prestations de services, ça veut dire peut-être une plus grande dynamisation dans le tri et toutes ces politiques-là.

M. LE MAIRE : Ces deux questions ne me surprennent pas. Je vous rappelle que le Conseil Municipal avait décidé la mise en oeuvre de cette redevance en décembre dernier à l'unanimité. Donc nous nous sommes tous trompés. On avait décidé d'être plus équitable, plus juste et de faire payer le service à partir du volume d'ordures ménagères mis dans les conteneurs. C'était ça le principe et ça paraissait logique à tout le monde. Les résultats sont catastrophiques. On n'a pas imaginé, il était difficile de le faire, qu'une taxe pouvait être multipliée par 50 % et même doublée dans certains cas, alors que la Ville récupérait sur la taxe la même somme qu'actuellement, soit 48 MF par an. Si donc il y a ces augmentations prodigieuses, c'est qu'il y a quelque part des diminutions. Nous allons étudier, et j'ai demandé à mes services de le faire, de très près les conséquences de cette décision que nous avons prise, de façon à envisager le plus rapidement possible des mesures pour rétablir plus d'équité. Il ne s'agit pas de revenir à une taxe qui nous paraissait injuste, qui était fonction seulement d'une taxe foncière qui ne dépendait pas de nous et qui donnait des résultats ahurissants. Nous allons conserver le système de la redevance et voir dans le mode de calcul ce qui ne colle pas pour l'instant. Si on vous en parle, et Dieu sait si je reçois des courriers et des pétitions, dites bien autour de vous que nous avons voulu faire effectivement au plus juste. On s'est trompé et on va étudier maintenant les conséquences pratiques de cette mesure adoptée l'an dernier de façon à ce que d'ici la fin de l'année, nous ayons effectivement à vous présenter un mode de calcul plus équitable, des formules nouvelles peut-être, c'est vrai qu'il faudra baisser le volume du premier conteneur, une personne seule dans une petite maison n'a pas besoin de 120 ou 140 litres, donc tout cela est étudié dans nos services déjà depuis quelques semaines et bien entendu nous en donnerons connaissance si possible dès le mois de septembre.

M. DUVERGET : La politique sait faire des actes de communication. Ne serait-il pas possible que vous-même preniez la plume de façon à rassurer les gens qui pour certains sont actuellement dans une détresse ne sachant pas comment s'en sortir ?

M. LE MAIRE : Je prends la plume chaque fois qu'un courrier arrive à ce sujet pour faire une réponse personnelle à la personne qui m'envoie ce courrier. On peut faire une communication plus globale, je verrai avec la presse, les médias pour dire qu'on a fait une erreur d'appréciation et que nous étudions les moyens de la rectifier dans les délais les plus rapprochés.

M. BONNET : Sur la question évoquée par M. POMEZ entre priorité au tri et priorité à l'incinération, quelle est votre réponse ?

M. LE MAIRE : C'est difficile de vous faire une réponse parce que les services ministériels même passent de l'une à l'autre, parfois c'est presque le tout incinération, après on repasse à l'enfouissement. On ne sait plus trop dans quelle proportion il faut faire du tri, de l'enfouissement, du recyclage et de l'incinération. Le coût de ces prestations continuera de s'élever ne l'oubliez pas, on fait pour l'ensemble du SYBERT une usine de 145 MF qui sera payée par les utilisateurs. Aussi je crois qu'il faut s'orienter vers le tri, vers le recyclage d'une partie de ce tri, et puis aller à l'incinération pour ce qui ne peut pas être recyclé».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 9 juillet 1999